

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Jen Nessel, + 001 (212) 614-6449, [jnessel@ccrjustice.org](mailto:jnessel@ccrjustice.org)  
Anabel Bermejo, +49 30 40-04-85-90, [bermejo@ecchr.eu](mailto:bermejo@ecchr.eu)

## Des organisations de droits humains demandent aux Cours d'appel françaises de convoquer un ancien commandant de Guantánamo dans l'enquête sur la torture de détenus.

Le 5 Mars 2015, Paris/Berlin/New York –Aujourd'hui s'est tenue l'audience devant la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris au cours de laquelle Maître William Bourdon, avocat des anciens détenus de Guantánamo Nizar Sass et Mourad Benchellali, conteste la décision en date d'Avril 2014 rendue par deux juges d'instructions français. Dans leur décision, les juges refusaient de faire comparaître l'ancien commandant à Guantánamo Geoffrey Miller afin que ce dernier s'explique sur son rôle dans les actes de torture et autres sérieux abus commis à l'encontre d'anciens détenus.

Le Center for Constitutional Rights (CCR), basé à New-York, ainsi que le "European Center for Constitutional and Human Rights" (ECCHR) à Berlin avaient versé à la procédure en Février 2014 un rapport d'expertise détaillant la responsabilité présumée de Geoffrey D. Miller pour des abus commis sur les détenus à Guantánamo, faits constitutifs de crimes de torture en droit international. Dans leur requête, les parties sollicitaient la comparution de Miller en tant que suspect dans le cadre de la procédure d'instruction. Les juges n'avaient pas accueilli leur demande, alléguant pour motiver leur refus que le manque de coopération des Etats-Unis rendrait la comparution de Geoffrey Miller matériellement impossible. Selon un rapport d'informations, l'ancienne juge d'instruction assignée au dossier, Sophie Clément, avait déjà requis l'accès au camp de détention de la baie de Guantánamo, à certains documents pertinents pour le dossier, ainsi qu'à tout individu ayant été en contact avec les victimes durant leur détention à Guantánamo. A ce jour, les Etats-Unis n'ont pas fait suite à cette demande. Aujourd'hui, les anciens détenus saisissent la Cour d'appel afin de voir jugé infondée la décision des juges refusant de citer à comparaître Geoffrey Miller dans le cadre de l'instruction.

« Le fait que les Etats-Unis refusent d'enquêter et de poursuivre des allégations extrêmement graves d'actes de torture commis par des officiels américains hauts gradés justifie que la France doive mener une enquête rigoureuse sur ces faits, plutôt que de classer le dossier et ainsi étendre l'impunité », explique **Katherine Gallagher, avocate du CCR et Vice-présidente de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)**. "Geoffrey Miller doit être appelé à s'expliquer sur le rôle qu'il a joué dans le programme de torture américain à Guantánamo".

A l'appui de leur intervention devant la Cour d'appel, le CCR et le ECCHR ont aujourd'hui soumis de nouveaux documents décrivant le rôle central de Miller dans la chaîne de commandement au sein du gouvernement américain, lorsqu'il y qu'il occupait le poste de Commandant à Guantánamo. Les deux organisations ont également présenté des informations détaillant le contexte dans lequel programme de torture s'est développé ainsi que l'utilisation à Guantánamo de techniques d'interrogatoire contraires au droit international. Ces informations sont basées sur le rapport du Comité du Sénat sur les forces armées enquêtant sur les abus commis envers les détenus.

**Andreas Schüller, conseiller juridique au ECCHR** explique: « La France ne doit pas se cacher derrière le manque de coopération des Etats-Unis. Il existe suffisamment de preuves disponibles, même sans le soutien des Etats-Unis, pour avancer dans l'enquête. Geoffrey Miller devrait être cité à comparaître en tant que suspect, et la Justice française doit agir conformément au droit afin d'adresser de manière exhaustive la responsabilité d'officiels américains pour les actes de torture commis à l'encontre de ces citoyens français. »

**Maître William Bourdon** ajoute : « La France doit être honorée d'avoir initié une enquête criminelle pour déterminer les responsabilités pénales des faits de détention arbitraire ainsi que d'actes de torture et de barbarie subis par Mourad Benchellali et Nizar Sassi au Camp de Guantánamo. Il apparaît impensable, compte tenu des éléments factuels réunis, que la Cour d'appel ne demande pas au juge d'instruction de convoquer le Général Miller pour lui demander de s'expliquer. En cas de refus de sa part de se présenter, il faudra en tirer toutes les conséquences. La Justice française s'honorerait en participant à la manifestation de la vérité sur la responsabilité s'agissant de faits très graves dont les auteurs restent à ce jour totalement impunis. »

En France, l'enquête a débuté à la suite du dépôt de plainte en Novembre 2002 de deux citoyens français anciens détenus à Guantánamo, Nizar Sassi et Mourad Benchellali, rejoints plus tard par un troisième ancien détenu français, Khaled Ben Mustapha. En janvier 2012, à la demande de leur avocat Maître William Bourdon, la juge d'instruction a délivré une commission rogatoire internationale à l'attention des autorités des Etats-Unis. A ce jour, les Etats-Unis n'ont pas donné suite à cette requête.

*Le "Center for Constitutional Rights" (CCR) se dédie à avancer et protéger les droits garantis par la Constitution des Etats Unis et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le CCR a mené la bataille juridique face à Guantánamo depuis 2002 - représentant ses clients à deux fois devant la Cour Suprême des Etats Unis, ainsi qu'en organisant et coordonnant des centaines d'avocats volontaires (pro-bono) à travers le pays pour représenter les hommes de Guantánamo. Le CCR a aussi déposé des plaintes contre des officiers américains hauts gradés, y compris George W. Bush et Donald Rumsfeld au Canada, en Allemagne et en France, et a publié un [acte d'accusation](#) contre Bush pour crimes de torture, prêt à être adapté au droit spécifique de l'un des 154 pays parti à la Convention contre la Torture où Bush pourrait voyager. Voir [www.ccrjustice.org](http://www.ccrjustice.org); suivre @theCCR.*

*Le "European Center for Constitutional and Human Rights" (ECCHR) est une organisation juridique et éducative indépendante, à but non lucratif, dédiée à la protection des droits de l'Homme. Le ECCHR travaille pour l'obtention des droits de l'homme par des moyens juridiques. Depuis sa création en 2007, le ECCHR agit devant les juridictions nationales ainsi que devant la Cour pénale internationale pour amener les auteurs de crimes internationaux devant la justice. Depuis ses débuts, le ECCHR travaille sur plusieurs affaires*

déposées à l'encontre d'officiers américains en ce qui concerne de leur responsabilité tenue dans le cadre des programmes américains de torture et de rendition. Voir [www.ecchr.eu](http://www.ecchr.eu).